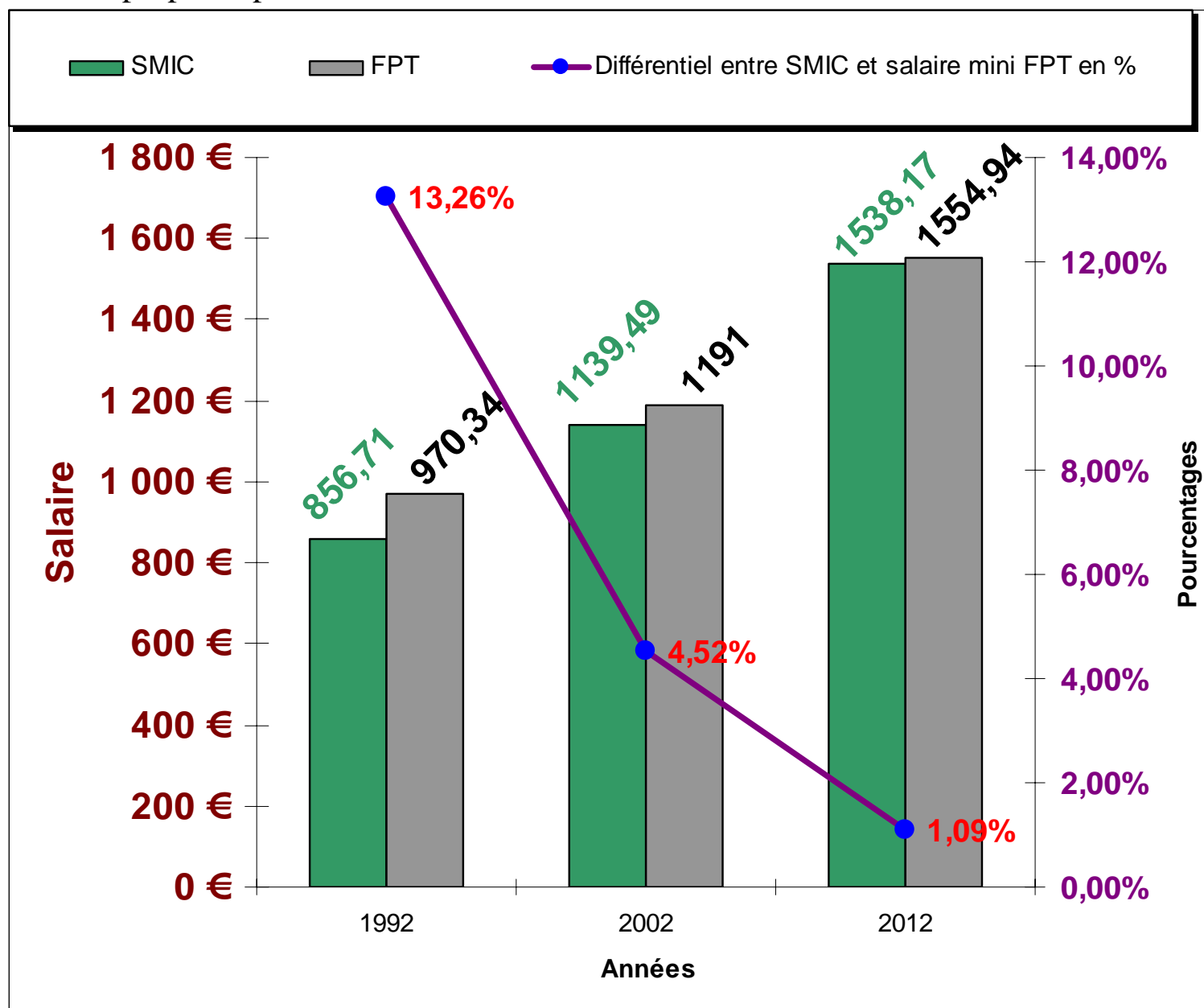


Parce que vous le valez bien...

...La CGT, met l'accent sur une réelle augmentation générale :

*Utopique pour certains,
illusoire pour les mêmes,
mais mesurée pour la CGT.*

Le graphique ci-dessous tient compte d'un SMIC calculé sur l'horaire mensuel FPT. Le salaire FPT pour l'année 2012 tient compte des 10 € au 1^{er} janvier 2012 et des 1,7 % proposés par la Direction le mardi 13/03/2012 à 17h15.



Comme chacun peut le constater, en 20 ans l'écart entre le SMIC et le salaire appliqué chez FPT n'a cessé de diminuer. Si il y a quelques décennies notre Direction pouvait prétendre rémunérer ses salariés au-dessus du SMIC, aujourd'hui ce n'est pas le cas. Nous sommes au niveau du minimum légal et rien de plus.